

Observatoire régional des quartiers

Communauté
d'agglomération
Fécamp Caux
Littoral

LES FICHES REPÈRES

INTRODUCTION

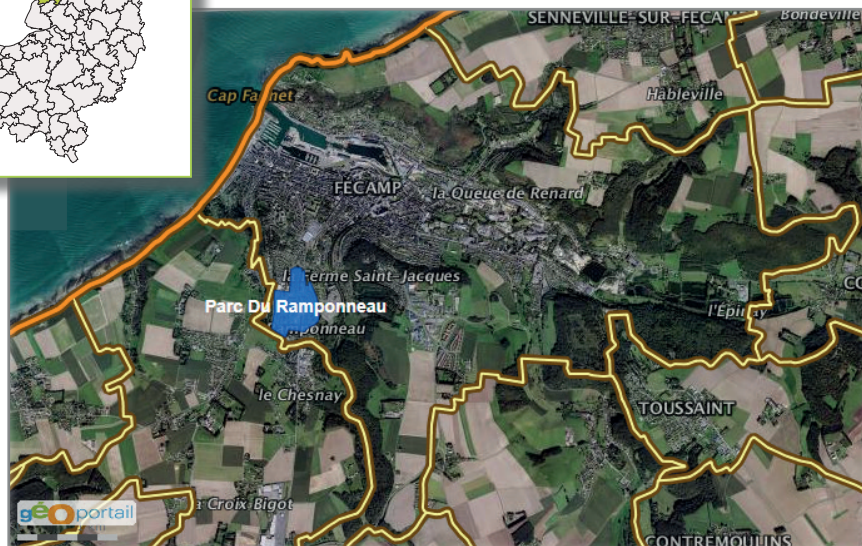
Introduction

La **Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral** a connu une évolution majeure le 1^{er} janvier 2017 en fusionnant avec la Communauté de communes du Canton de Valmont, tout en conservant son nom. Initialement composée de 35 communes, elle en rassemble 33 depuis le 1^{er} juin 2017*, suite au retrait des communes de Vinnemerville et Criquetot le Mauconduit.

Signé le 10 juillet 2015, le contrat de ville vise à favoriser le développement du quartier prioritaire du Ramponneau situé sur la commune de Fécamp, ainsi que les quartiers de veille active de la Tour Saint Nicolas, de Saint-Jacques, de Saint Benoist et de la Cité Miquelou.

Le contrat de ville est axé sur 4 grands axes stratégiques dont 2 concernent le pilier cohésion sociale. Le volet éducatif constitue en effet un axe stratégique à part entière de ce pilier, avec pour objectifs de conforter les collaborations école et partenaires autour de l'enfant, de prévenir le décrochage scolaire et de faire une place aux jeunes dans la vie des quartiers.

* Cf. Périmètre de l'étude p. 3



Données cartographiques : © FEDER, Région Normandie, IGN, ANCT

En Normandie

62 quartiers prioritaires

189 582 habitants

5,7% de la population normande

CA Fécamp Caux Littoral

1 quartier prioritaire

2 518 habitants

6,5% de la population de l'EPCI 2020

Un travail mené par l'ORS-CREAI Normandie avec le financement de l'ANCT, de la Région et de l'ARS de Normandie.



FICHES REPÈRES

Contenu

Présentation pour chaque quartier prioritaire des principaux indicateurs statistiques disponibles. Les données sont organisées selon les trois piliers de la politique de la ville : **Cohésion sociale, Développement économique et emploi et Cadre de vie.**

Ces éléments chiffrés sont complétés de certaines ressources et/ou dispositifs territoriaux existants sur les territoires.

Quartier(s) prioritaire(s) présent(s) sur le territoire

- Parc Du Ramponneau

SOMMAIRE

Sommaire

CONTEXTE ET MÉTHODE 3

INDICATEURS SÉLECTIONNÉS 4

QUARTIER PARC DU RAMPONNEAU 6

Données de cadrage 6

Cohésion sociale 8

Développement économique et
emploi 10

Cadre de vie 11

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS 12

SIGLES ET DÉFINITIONS 15

RÉDACTION

Rédaction

Elodie BROUDIN, Gautier DELAHAYE, Pascale DESPRES, Lucie LECHAT, Julie SIMON et Annabelle YON

Un travail mené par l'ORS-CREAI Normandie via sa mission de Centre ressources politique de la ville - Normanvilles avec le financement de l'ANCT, de la Région et de l'ARS de Normandie.

Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral

CONTEXTE ET MÉTHODE

Contexte et méthode

À la demande et avec le financement de la Région Normandie, l'ORS-CREAI Normandie via sa mission de Centre ressources politique de la ville - Normanvilles (financé notamment par l'Agence nationale de la cohésion des territoires) vous propose des "fiches repères" composées d'indicateurs statistiques clés à l'échelle des territoires prioritaires de la politique de la ville : *Fiches repères de l'Observatoire régional des quartiers*.

Initialement réalisé à l'échelle des villes structurant l'armature urbaine bas-normande (ORDQ - Observatoire régional des quartiers, 1^{ère} génération), l'ORDQ 2^{ème} génération a été étendu à l'échelle de la Normandie et de ses quartiers prioritaires.

L'objectif de l'ORDQ est, par la production d'un recueil des données d'observation disponibles à l'échelle des quartiers prioritaires, d'outiller les acteurs des collectivités et de la politique de la ville, notamment ceux n'ayant pas ou peu de moyens d'observation.

Ainsi, ce document fournit un ensemble d'indicateurs sélectionnés selon les trois piliers de la Politique de la ville : Cohésion sociale, Développement économique et emploi et Cadre de vie.

Ces fiches repères viennent compléter les travaux déjà mis à disposition et téléchargeables sur le site Internet de l'ORS-CREAI, notamment le [Kit Politique de la ville](#) ainsi que les [fiches mises en lumières de l'ORDQ](#).

CADRAGE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE

Périmètre d'étude

Les analyses réalisées portent sur les 62 quartiers prioritaires politique de la ville de Normandie. Pour chacun d'entre eux, les indicateurs statistiques sont comparés aux données de la commune et de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) concerné (communauté d'agglomération, métropole, communauté urbaine, communauté de communes). Pour cette mise à jour 2022, les données à l'échelle des EPCI sont, sauf exception, fournies selon le découpage géographique officiel au 01/01/2020 (découpage pour lequel le maximum d'indicateurs est disponible).

Ainsi, 1 fiche repère a été réalisée pour chacun des 21 EPCI en politique de la ville.

Structure des fiches repères

Les fiches repères se composent d'une cinquantaine d'indicateurs structurés en 4 parties : **données de cadrage** (2 indicateurs), **cohésion sociale** (23 indicateurs), **développement économique et emploi** (10 indicateurs) et **cadre de vie** (13 indicateurs). Pour chaque indicateur, le différentiel entre le quartier et l'EPCI, est quantifié.

Ces indicateurs chiffrés sont, pour chaque quartier, complétés d'un bref historique du territoire et de certains dispositifs territoriaux existants sur les territoires.

Pour finir, un tableau synthétique par pilier avec l'ensemble des quartiers de l'EPCI est présenté avec la donnée médiane des 62 quartiers prioritaires de Normandie.

Sources utilisées

Les données à l'échelle des quartiers prioritaires sont principalement issues du travail mené par l'Insee en collaboration avec l'ANCT ou directement fournies par les producteurs de données.

Le recueil des éléments autour des ressources et dispositifs a été facilité par l'implication des acteurs des territoires. Nous les en remercions vivement.

INDICATEURS SÉLECTIONNÉS

Indicateurs sélectionnés

Données de cadrage

Indicateurs	Echelons géographiques	Année
Population	QPV, commune, EPCI2020	2018
Part de la population en QPV parmi la population de l'EPCI 2020	QPV	2018
Part de la population en QPV parmi la population de la commune	QPV	2018

Cohésion sociale

Indicateurs	Echelons géographiques	Année
Socio-démographie		
Part de femmes	QPV, commune, EPCI2020	2017
Part d'enfants âgés de 0-14 ans	QPV, commune, EPCI2020	2017
Part de jeunes âgés de 15-24 ans	QPV, commune, EPCI2020	2017
Part de jeunes âgés de 25-59 ans	QPV, commune, EPCI2020	2017
Part de personnes âgées de 60-74 ans	QPV, commune, EPCI2020	2017
Part de personnes âgées de 75 ans et plus	QPV, commune, EPCI2020	2017
Indice de jeunesse (Femmes et Hommes)	QPV, commune, EPCI2020	2017
Part de population étrangère	QPV, commune, EPCI2020	2017
Part de population immigrée	QPV, commune, EPCI2020	2017
Part des ménages d'une personne	QPV, commune, EPCI2020	2017
Part des ménages de 6 personnes ou plus	QPV, commune, EPCI2020	2017
Revenu - Précarité		
Revenu disponible médian par UC*	QPV, commune, EPCI 2021	2018
Rapport interdéciles par UC* (9ème décile/1er décile)	QPV, commune, EPCI 2021	2018
Taux de pauvreté au seuil de 60% du niveau de vie médian métropolitain (par UC médian)	QPV, commune, EPCI 2021	2018
Part de l'ensemble des prestations sociales dans les revenus disponibles	QPV, commune, EPCI 2021	2018
Population couverte bénéficiaire de la C2S	QPV, commune, EPCI 2021	2021
Education et formation		
Taux de retard à l'entrée en classe de 6 ^{ème}	QPV, commune, EPCI 2020	2019
Part d'élèves bousiers au collège	QPV, commune, EPCI 2020	2019
Taux de réussite au brevet des collèges (établissement public)	QPV, commune, EPCI 2020	2019
Taux de scolarisation des 15-24 ans	QPV, commune, EPCI 2020	2017
Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi	QPV, commune, EPCI 2020	2017

* Cf. Sigles et définitions pages 15 à 19

Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral

Indicateurs	Echelons géographiques	Année
Santé		
Taux comparatif de mortalité prématurée	EPCI 2021, Normandie, France métropolitaine	2011-2017
Taux comparatif de mortalité évitable liée à la prévention (moins de 75 ans)	EPCI 2021, Normandie, France métropolitaine	2011-2017
Part d'assurés du régime général âgés de plus de 15 ans sans médecin traitant	EPCI 2021, Normandie	2022
Part d'assurés du régime général âgés de 16 à 29 ans sans médecin traitant	EPCI 2021, Normandie	2022

Développement économique et emploi

Indicateurs	Echelons géographiques	Année
Nbre de demandeurs d'emploi (catégorie ABC)	QPV, commune, EPCI 2020	2020
Part des demandeurs d'emploi (catégorie ABC) âgés de moins de 26 ans	QPV, commune, EPCI 2020	2020
Part des demandeurs d'emploi (catégorie ABC) âgés de 50 ans et plus	QPV, commune, EPCI 2020	2020
Part des demandeurs d'emploi (catégorie ABC) de longue durée depuis au moins 1 an	QPV, commune, EPCI 2020	2020
Taux de chômage (au sens du recensement)	QPV, commune, EPCI 2020	2017
Taux d'activité (Femmes et Hommes)	QPV, commune, EPCI 2020	2017
Part d'actifs selon la PCS	QPV, commune, EPCI 2020	2017
Taux d'emploi (Femmes et Hommes)	QPV, commune, EPCI 2020	2017
Part d'emplois précaires parmi les emplois	QPV, commune, EPCI 2020	2017
Part de la population occupant un emploi à temps partiel	QPV, commune, EPCI 2020	2017

Cadre de vie

Indicateurs	Echelons géographiques	Année
Part de ménages locataires	QPV, commune, EPCI 2020	2017
Part des logements d'une ou deux pièces	QPV, commune, EPCI 2020	2017
Part des logements de 5 pièces ou plus	QPV, commune, EPCI 2020	2017
Part de logements collectifs	QPV, commune, EPCI 2020	2017
Répartition des résidences principales selon la date d'achèvement	QPV, commune, EPCI 2020	2017
Part de logements sociaux parmi les résidences principales	QPV, commune, EPCI 2020	2017
Part des résidences principales hors studio de 1 personne suroccupées	QPV, commune, EPCI 2020	2017
Nombre de personnes par résidences principales	QPV, commune, EPCI 2020	2017
Taux de vacance des logements	QPV, commune, EPCI 2020	2017
Taux d'emménagement	QPV, commune, EPCI 2020	2017
Taux de sortants (Dont sortants vers un autre QPV)	QPV	2017
Taux d'entrants (Dont entrants depuis un autre QPV)	QPV	2017
Taux de mobilité interne	QPV	2017

QUARTIER PARC DU RAMPONNEAU

Commune de Fécamp

DONNÉES DE CADRAGE

Données de cadrage

HISTORIQUE DU QUARTIER

Le quartier du parc du Ramponneau est construit dans un contexte d'après-guerre, dans une ville touchée par les destructions importantes, et en plein essor économique.

Le plateau du Ramponneau était constitué de terres agricoles qui abritent quelques familles à partir du 18^{ème} siècle. Dans les années 1950, pour pallier aux demandes de logements, un premier immeuble va être construit sous la direction de l'architecte Henri Loisel, dans le cadre du programme LO.PO.FA (Logement Populaire et Familiaux) d'une soixantaine de logements. Il s'agit de l'immeuble Quercy, mais couramment appelé LO.PO.FA par la population, qui sera détruit en 2012 dans le cadre du projet de renouvellement urbain.

Les besoins en logements et l'insalubrité de ceux construits rapidement après-guerre nécessitent de nouvelles constructions.

Au début des années 1960, un projet d'aménagement général du quartier est présenté aux élus par le cabinet Denis-Rouquette. Le dernier immeuble sera construit en 1971. Dans ce nouveau quartier va se développer des commerces de proximité, avec notamment le premier centre commercial de Fécamp en 1964.

Le quartier est intégré dans la géographie prioritaire de la politique de la ville dès 1996 en étant classé comme Zone urbaine sensible (ZUS).

Source : *Des cités d'urgence... à la rénovation urbaine*, service des Archives municipale de Fécamp, 2012 ; <https://issuu.com/fecamp/docs/cites>



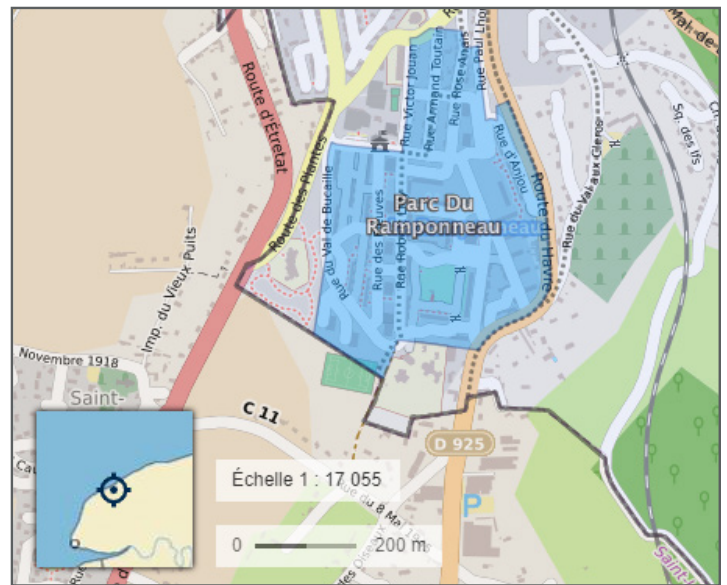
Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral



	Quartier prioritaire	Commune(s)	EPCI 2020
	Parc Du Ramponneau	Fécamp	CA Fécamp Caux Littoral
Population (2018)	2 518	18 251	38 635
% parmi la population de l'EPCI 2020	6,5%		
% parmi la population de la commune de Fécamp	13,8%		

Source : Insee, Recensement de la population 2018

Carte de situation
du quartier



Source et exploitation :
Géoportail, le portail
national de la
connaissance du territoire
- © IGN, INSEE, ANCT

COHÉSION SOCIALE

Cohésion sociale

Indicateurs socio-démographiques

	Quartier prioritaire	Commune(s)	EPCI 2020
	Parc Du Ramponneau	Fécamp	CA Fécamp Caux Littoral
Année 2017			
Femmes	53,8% <i>de la population</i>	54,4% <i>de la population</i>	52,2% <i>de la population</i>
Structure par âge de la population			
Enfants âgés de 0-14 ans	22,6%	16,4%	18,0%
Jeunes âgés de 15-24 ans	14,9%	11,5%	10,5%
Personnes âgées de 25 à 59 ans	41,9%	40,4%	42,6%
Personnes âgées de 60 à 74 ans	14,3%	18,6%	18,5%
Personnes âgées de 75 ans et plus	6,2%	13,1%	10,4%
Indice de jeunesse*	1,5	0,7	0,8
Femmes	1,2	0,6	0,7
Hommes	2,0	0,9	1,0
Population étrangère	nd <i>de la population</i>	1,1% <i>de la population</i>	0,7% <i>de la population</i>
Population immigrée	nd <i>de la population</i>	1,2% <i>de la population</i>	1,1% <i>de la population</i>

Source : Insee - Recensement de la population
* Population des moins de 20 ans sur celle des personnes âgées de 60 ans et plus
nd : non disponible



COHÉSION SOCIALE

Cohésion sociale

Indicateurs socio-démographiques

	Quartier prioritaire	Commune(s)	EPCI 2020	Différentiel QPV - EPCI 2020 (en point)
	Parc Du Ramponneau	Fécamp	CA Fécamp Caux Littoral Agglomération	
Part des ménages d'une personne 2017	33,9%	44,1%	34,6%	-0,7
Part des ménages de 6 personnes et plus 2017	nd	1,3%	1,4%	-

Source : Insee - Recensement de la population
nd : non disponible

Zoom sur certains dispositifs à destination du quartier : les centres sociaux

Les centres sociaux sont mis en avant dans de nombreuses études comme étant un acteur primordial, au contact des publics, pour la mise en place d'actions auprès de la population.

Le quartier dispose du Centre social maison de quartier du Ramponneau. Cette structure développe les priorités d'action suivantes :

- Soutien à la parentalité,
- Animations familiales
- Soutien au développement de projets citoyens

Une salle informatique est présente à la Maison du port, 254 avenue Jean Lorrain.

Pour plus d'informations :

Centre social maison de quartier du Ramponneau
5 rue des Hauts Camps
76400 Fécamp

Tel : 02 35 10 40 98

<http://www.ville-fecamp.fr/Presentation-des-centres-sociaux.html>

Revenus - Précarité

	Quartier prioritaire	Commune(s)	EPCI 2021	Différentiel QPV - EPCI 2021 (en point)
	Parc Du Ramponneau	Fécamp	CA Fécamp Caux Littoral Agglomération	
Revenu disponible médian par UC* 2018	14 410 €	18 600 €	20 480 €	-6 070 €
Rapport interdécile par UC* (9 ^{ème} décile / 1 ^{er} décile) 2018	2,4	3,0	2,8	-0,4
Taux de pauvreté au seuil de 60% du niveau de vie médian métropolitain (par UC médian) 2018	40,1%	20,1%	13,6%	26,5
Part de l'ensemble des prestations sociales dans les revenus disponibles 2018	22,6%	9,5%	6,6%	16,0
Population couverte bénéficiaire de la C2S 01/01/2021	32,1%	13,0%	7,9%	24,2

Sources : Insee - DGFIP - Cnaf - Cnav - CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi), CNAM
nd : non disponible

Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral

Éducation et formation

	Quartier prioritaire Parc Du Ramponneau	Commune(s) Fécamp	EPCI 2020 CA Fécamp Caux Littoral	Différentiel QPV - EPCI 2020 (en point)
Taux de retard à l'entrée en classe de 6 ^{ème} 2019	nd	7,3%	6,2%	-
Part d'élèves boursiers au collège 2019	nd	nd	nd	-
Taux de réussite au brevet des collèges (établissement public) 2019	nd	84,7%	88,2%	-
Taux de scolarisation des 15-24 ans 2017	48,8%	50,1%	57,6%	-8,8
Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi 2017	40,6%	28,0%	21,6%	19,0

Zoom sur certains dispositifs en faveur de la réussite éducative : les réseaux d'éducatrices prioritaires (REP/REP+), les programmes de réussite éducative (PRE) et les cités éducatives

Fécamp bénéficie d'un Programme de réussite éducative (PRE).

1 école maternelle REP dans le quartier :
Alphonse Allais

Sources : Ministère de l'Éducation Nationale DEPP
Insee - Recensement de la population
nd : non disponible

Santé

	EPCI 2021 CA Fécamp Caux Littoral Agglomération	Normandie	France métropolitaine	Différentiel EPCI 2020 - France (%)
Taux comparatif de mortalité prématurée (2011-2017)				
Hommes	368,0*	313,1*	267,1	37,8%
Femmes	145,2	138,6*	126,2	15,0%
Taux comparatif de mortalité évitable liée à la prévention - Moins de 75 ans (2011-2017)				
Hommes	281,0*	235,5*	201,1	39,7%
Femmes	90,3*	70,4*	64,0	41,1%
Part d'assurés du régime général âgés de plus de 15 ans sans médecin traitant 03/2022	3,8%	5,0%	nd	nd
Part d'assurés du régime général âgés de 16 à 29 ans sans médecin traitant 03/2022	14,1%	16,2%	nd	nd

Sources : Insee, Inserm-CépiDc, DCGDR Normandie - Extraction SIAM-ERASME
* Écart significatif par rapport à la France métropolitaine - nd : non disponible

Zoom sur certains dispositifs en faveur de la santé : ASV, RTPS et CLS

Fondé sur une démarche locale, l'Atelier santé ville contribue à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. La démarche ASV s'insère dans le contrat de ville afin d'animer, d'adapter et de renforcer la politique de santé publique au niveau local. Le développement des Contrats locaux de santé (CLS) et la mise en place du Réseau normand des référents territoriaux en promotion de la santé (RTPS) complètent ce dispositif. Les ASV et RTPS normands (à des échelles différentes) poursuivent les missions suivantes : établir un diagnostic local partagé, coordonner les acteurs et favoriser le travail en réseau, élaborer et suivre des programmes d'actions concertées et renforcer les compétences des acteurs locaux.

L'EPCI dispose d'un **Réseau territorial en promotion de la santé.**

Zoom sur les enjeux et objectifs santé du contrat de ville

Faire de la santé un réel facteur de bien-être pour tous les habitants :

1. Faire du contrat local de santé un outil de développement des politiques publiques de santé sur le quartier
2. Mettre en place une coordination des dynamiques et des acteurs sur le terrain
3. Former les acteurs du quartier en promotion de la santé
4. Développer des actions de prévention autour de la santé mentale et des conduites à risques

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Développement économique et emploi



	Quartier prioritaire Parc Du Ramponneau	Commune(s) Fécamp	EPCI 2020 CA Fécamp Caux Littoral Agglomération	Différentiel QPV - EPCI 2020 (en point)
Nbre de demandeurs d'emploi (catégorie ABC) 31/12/2020	417	1 978	3 410	-
Part des demandeurs d'emploi (catégorie ABC) âgés de moins de 26 ans 31/12/2020	25,7%	20,8%	20,6%	5,1
Part des demandeurs d'emploi (catégorie ABC) âgés de 50 ans et plus 31/12/2020	24,5%	25,8%	27,4%	-3,0
Part des demandeurs d'emploi (catégorie ABC) de longue durée depuis au moins 1 an 31/12/2020	54,2%	55,9%	55,2%	-1,1
Taux de chômage (au sens du recensement) 2017	36,4%	21,1%	14,8%	21,6

Sources : Pôle Emploi - Dares (demandeurs d'emploi en fin de mois), Insee - Recensement de la population
nd : non disponible

Année 2017	Quartier prioritaire Parc Du Ramponneau	Commune(s) Fécamp	EPCI 2020 CA Fécamp Caux Littoral Agglomération	Différentiel QPV - EPCI 2020 (en point)
Taux d'activité				
Femmes	57,5%	64,6%	68,3%	-10,8
Hommes	73,6%	75,1%	76,4%	-2,8
Part d'actifs selon la PCS				
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises, cadres et professions intellectuelles supérieures	nd	12,8%	14,5%	-
Professions intermédiaires	nd	21,0%	22,2%	-
Employés	nd	33,8%	31,5%	-
Ouvriers	nd	32,3%	30,2%	-
Taux d'emploi	41,4%	54,9%	61,5%	-20,1
Femmes	32,6%	50,2%	57,3%	-24,7
Hommes	51,5%	60,0%	66,0%	-14,5
Part d'emplois précaires parmi les emplois	29,7%	18,6%	14,6%	15,1
Part de la population occupant un emploi à temps partiel	26,0%	19,3%	18,8%	7,2

Source : Insee, Recensement de la population
nd : non disponible

*Zoom sur certains dispositifs
en faveur du développement
économique et de l'emploi*

Missions locales :

Espace d'intervention au service des jeunes âgés de 16-25 ans, où chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé afin de faciliter ses démarches relatives à l'emploi et à la formation.

La Normandie compte 24 missions locales réparties sur l'ensemble de la région (offrant plus de 300 lieux de permanences).

La mission locale Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral, située au Havre, intervient auprès des jeunes du territoire.

Pour en savoir plus :
Mission Locale Le Havre Estuaire
Littoral
5 rue Miroglio
76600 LE HAVRE

Tél Fécamp : 02 35 29 06 18

contact@ml-lehavre.fr

Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral



CADRE DE VIE

Cadre de vie

Année 2017	Quartier prioritaire	Commune(s)	EPCI 2020	Différentiel QPV - EPCI 2020 (en point)
	Parc Du Ramponneau	Fécamp	CA Fécamp Caux Littoral Agglomération	
Part de ménages locataires	94,9%	58,7%	39,9%	55,0
Part des logements d'une ou deux pièces	nd	19,1%	12,2%	-
Part des logements de 5 pièces ou plus	26,7%	24,6%	38,3%	-11,6
Part de logements collectifs parmi l'ensemble des logements	89,2%	51,9%	29,5%	59,7
Répartition des résidences principales selon la date d'achèvement				
Avant 1919	nd	23,8%	25,3%	-
De 1919 à 1945	12,3%	11,1%	10,4%	1,9
De 1946 à 1970	69,5%	31,2%	21,0%	48,5
De 1971 à 1990	14,3%	20,1%	22,1%	-7,8
De 1991 à 2005	nd	7,8%	11,3%	-
De 2006 à 2014	nd	5,6%	8,9%	-
Après 2014	nd	0,4%	1,0%	-
Part de logements sociaux parmi les résidences principales	95,0%	28,7%	17,2%	77,8
Part des résidences principales suroccupées (hors studio de 1 personne)	4,6%	2,8%	2,1%	2,5
Nombre de personnes par résidences principales	2,4	2,0	2,2	0,2
Taux de vacance des logements	nd	9,6%	7,5%	-

Zoom sur la rénovation urbaine financée par l'ANRU

Le quartier du Parc du Ramponneau a bénéficié de financement de l'ANRU dans le cadre du Programme national de rénovation urbaine.

Il s'agissait de redéfinir la lecture, la compréhension et l'usage de l'espace public, de donner une limite claire entre les domanialités publiques et privées, de renforcer les liens du Ramponneau avec les quartiers environnants.

Année 2017	Quartier prioritaire	Commune(s)	EPCI 2020	Différentiel QPV - EPCI 2020 (en point)
	Parc Du Ramponneau	Fécamp	CA Fécamp Caux Littoral Agglomération	
Taux d'emménagement	9,3%	11,8%	9,0%	0,3
Taux de sortants	5,9%	nc	nc	-
Dont sortants vers un autre QPV	nd	nc	nc	-
Taux d'entrants	5,4%	nc	nc	-
Dont entrants depuis un autre QPV	nd	nc	nc	-
Taux de mobilité interne	3,9%	nc	nc	-

Source : Insee, Recensement de la population

nd : non disponible

nc : non calculable ou non pertinente pour les zones de comparaison

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

Tableaux récapitulatifs

Ces tableaux récapitulatifs reprennent l'ensemble des indicateurs pour chacun des quartiers présents sur le territoire de l'EPCI.

À des fins de comparaison, les indicateurs minimum, maximum et médiane (valeur qui partage les quartiers en deux parties égales) calculés sur les données connues des 62 quartiers prioritaires politique de la ville de Normandie ont été ajoutés.



COHÉSION SOCIALE

	Quartier prioritaire Parc Du Ramponneau	EPCI 2020 CA Fécamp Caux Littoral Agglomération	Minimum des QPV normands	Maximum des QPV normands	Médiane des QPV normands
Indicateurs socio-démographiques					
Part des ménages d'une personne 2017	33,9%	34,6%	24,4%	65,3%	42,7%
Part des ménages de 6 personnes et plus 2017	nd	1,4%	nd	nd	nd

	Quartier prioritaire Parc Du Ramponneau	EPCI 2021 CA Fécamp Caux Littoral Agglomération	Minimum des QPV normands	Maximum des QPV normands	Médiane des QPV normands
Revenu - Précarité					
Revenu disponible médian par UC* 2018	14 410 €	20 480 €	11 660 €	15 830 €	13 755 €
Rapport interdécile par UC* (9 ^{ème} décile/1 ^{er} décile) 2018	2,4	2,8	2,2	3,5	2,5
Taux de pauvreté au seuil de 60% du niveau de vie médian métropolitain (par UC médian) 2018	40,1%	13,6%	32,0%	63,1%	44,7%
Part de l'ensemble des prestations sociales dans les revenus disponibles 2018	22,6%	6,6%	18,4%	37,1%	26,2%
Population couverte bénéficiaire de la C2S 01/01/2021	32,1%	7,9%	17,7%	45,0%	31,8%

	Quartier prioritaire Parc Du Ramponneau	EPCI 2020 CA Fécamp Caux Littoral	Minimum des QPV normands	Maximum des QPV normands	Médiane des QPV normands
Education et formation					
Taux de retard à l'entrée en classe de 6 ^{ème} 2019	nd	6,2%	nd	nd	nd
Part d'élèves boursiers au collège 2019	nd	nd	nd	nd	nd
Taux de réussite au brevet des collèges (établissement public) 2019	nd	88,2%	nd	nd	nd
Taux de scolarisation des 15-24 ans 2017	48,8%	57,6%	33,5%	77,5%	49,3%
Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi 2017	40,6%	21,6%	18,3%	50,2%	35,3%

Sources : Géoportail, Insee - Recensement de la population (RP), DGFIP - Cnaf - Cnav - CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi), CNAM, Ministère de l'Éducation Nationale DEPP.
nd : non disponible

Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

	Quartier prioritaire Parc Du Ramponneau	EPCI 2020 CA Fécamp Caux Littoral Agglomération	Minimum des QPV normands	Maximum des QPV normands	Médiane des QPV normands
Nbre de demandeurs d'emploi (catégorie ABC) 31/12/2020	417	3410	-	-	-
Part des demandeurs d'emploi (catégorie ABC) âgés de moins de 26 ans 31/12/2020	25,7%	20,6%	12,4%	29,2%	17,8%
Part des demandeurs d'emploi (catégorie ABC) âgés de 50 ans et plus 31/12/2020	24,5%	27,4%	16,6%	31,6%	21,8%
Part des demandeurs d'emploi (catégorie ABC) de longue durée depuis au moins 1 an 31/12/2020	54,2%	55,2%	36,0%	57,9%	47,6%
Taux de chômage (au sens du recensement) 2017	36,4%	14,8%	22,5%	48,5%	37,4%
Taux d'activité (2017)					
Femmes	57,5%	68,3%	46,6%	71,6%	60,5%
Hommes	73,6%	76,4%	56,5%	79,8%	72,8%
Part d'actifs selon la PCS (2017)					
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises, cadres et professions intellectuelles supérieures	nd	14,5%	nd	nd	nd
Professions intermédiaires	nd	22,2%	nd	nd	nd
Employés	nd	31,5%	nd	nd	nd
Ouvriers	nd	30,2%	nd	nd	nd
Taux d'emploi (2017)	41,4%	61,5%	31,8%	53,6%	41,7%
Femmes	32,6%	57,3%	23,8%	52,4%	37,6%
Hommes	51,5%	66,0%	32,1%	57,4%	45,4%
Part d'emplois précaires parmi les emplois (2017)	29,7%	14,6%	13,5%	42,9%	28,7%
Part de la population occupant un emploi à temps partiel (2017)	26,0%	18,8%	19,0%	40,1%	27,8%

Sources : Pôle Emploi - Dares (demandeurs d'emploi en fin de mois), Insee - Recensement de la population (RP)
nd : non disponible

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

Tableaux récapitulatifs



CADRE DE VIE

	Quartier prioritaire Parc Du Ramponneau	EPCI 2020 CA Fécamp Caux Littoral Agglomération	Minimum des QPV normands	Maximum des QPV normands	Médiane des QPV normands
Part de ménages locataires 2017	94,9%	39,9%	73,5%	100,0%	94,7%
Part des logements d'une ou deux pièces 2017	nd	12,2%	nd	nd	nd
Part des logements de 5 pièces ou plus 2017	26,7%	38,3%	4,8%	30,6%	14,3%
Part de logements collectifs parmi l'ensemble des logements 2017	89,2%	29,5%	52,3%	99,6%	92,2%
Répartition des résidences principales selon la date d'achèvement 2017					
<i>Avant 1919</i>	nd	25,3%	nd	nd	nd
<i>De 1919 à 1945</i>	12,3%	10,4%	nd	nd	nd
<i>De 1946 à 1970</i>	69,5%	21,0%	3,4%	88,1%	44,8%
<i>De 1971 à 1990</i>	14,3%	22,1%	11,5%	89,8%	41,0%
<i>De 1991 à 2005</i>	nd	11,3%	nd	nd	nd
<i>De 2006 à 2014</i>	nd	8,9%	nd	nd	nd
<i>Après 2014</i>	nd	1,0%	nd	nd	nd
Part de logements sociaux parmi les résidences principales 2017	95,0%	17,2%	52,2%	95,0%	93,1%
Part des résidences principales suroccupées (hors studio de 1 personne) 2017	4,6%	2,1%	1,7%	20,1%	7,1%
Nombre de personnes par résidences principales 2017	2,4	2,2	1,6	2,8	2,2
Taux de vacance des logements 2017	nd	7,5%	nd	nd	nd
Taux d'emménagement 2017	9,3%	9,0%	nd	nd	nd
Taux de sortants 2017	5,9%	nc	nd	nd	nd
<i>Dont sortants vers un autre QPV</i>	nd	nc	nd	nd	nd
Taux d'entrants 2017	5,4%	nc	nd	nd	nd
<i>Dont entrants depuis un autre QPV</i>	nd	nc	nd	nd	nd
Taux de mobilité interne 2017	3,9%	nc	nd	nd	nd

Source : Insee - Recensement de la population (RP)

nd : non disponible

nc : non calculable ou non pertinente pour les zones de comparaison

Annexes

SIGLES ET DÉFINITIONS

Sigles et définitions

ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires

Mise en place au 1^{er} janvier 2020, cette agence reprend les missions du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), de l'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA) et de l'Agence du numérique. Cette structure est l'interlocutrice principale des projets de cohésion territoriale, et elle peut apporter un soutien en ingénierie aux territoires carencés. Elle coordonne les acteurs de la cohésion territoriale sur les territoires.

ANRU : Agence nationale de la rénovation urbaine

Créée par la Loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (loi Borloo), l'Agence nationale pour la rénovation urbaine est un établissement public industriel et commercial qui assure la mise en œuvre et le financement du programme national de renouvellement urbain. Elle est placée sous la tutelle du ministre chargé de la politique de la ville qui fixe les orientations générales de son action.

CLSM : Conseil local en santé mentale

Espace de concertation et de coordination entre les élus, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire, le Conseil local en santé mentale (CLSM) a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées. Le CLSM permet une approche locale et participative. Il associe les acteurs sanitaires et sociaux et toute personne intéressée du territoire et définit des objectifs stratégiques et opérationnels. (CC-OMS).

Complémentaire Santé Solidaire (C2S) :

La Complémentaire Santé Solidaire remplace la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C).

Elle permet de se faire rembourser la part complémentaire des dépenses de santé (non remboursé par l'Assurance Maladie). Ainsi, les dépenses de santé sont remboursées entièrement, dans la limite des tarifs de la sécurité sociale.

Plus précisément, depuis le 1^{er} novembre 2019, la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) s'est ouverte aux personnes éligibles à l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) moyennant une participation financière entre 8 et 30 € par mois en fonction de l'âge. L'ACS ainsi supprimée a laissé place au dispositif commun appelé Complémentaire santé solidaire.

La C2S donne également droit aux avantages suivants :

- Pas de dépassements d'honoraires sur les tarifs médicaux si vous respectez votre parcours de soins. Cela signifie de passer d'abord par votre médecin traitant avant d'aller voir un spécialiste
- En cas d'hospitalisation, remboursement du forfait journalier. C'est le montant quotidien que vous devez normalement payer pour l'hébergement et la nourriture
- Pas de franchise médicale ou de participation forfaitaire de 1 € à payer
- Tiers-payant : pas d'avance des frais médicaux.
- Forfaits de remboursement pour prothèses dentaires, lunettes, aides auditives
- Forfaits de remboursement pour des dispositifs médicaux comme une canne, un fauteuil roulant ou des pansements
- Réductions sur les billets de train selon la région.

CUCS : Contrat urbain de cohésion sociale

Les Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) ont succédé en 2007 aux contrats de ville comme cadre du projet de territoire développé au bénéfice des quartiers en difficultés. Le contrat urbain de cohésion sociale est un contrat passé

entre l'État et les collectivités territoriales qui engage chacun des partenaires à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés (chômage, violence, logement...). Il est élaboré à l'initiative conjointe du maire, ou du président de l'EPCI, et du préfet de département. Le cadre général et les orientations ont été définis par le comité interministériel de la ville (CIV) du 9 mars 2006.

DEFM Catégories ABC :

Les Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (soit de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (soit plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), y compris les demandeurs d'emploi en Convention de reclassement personnalisé (CRP), en Contrat de transition professionnelle (CTP), sans emploi et en contrat de sécurisation professionnelle ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

SIGLES ET DÉFINITIONS

Sigles et définitions

Demandeurs d'emploi à faible niveau de qualification :

Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C de niveau de qualification « manœuvres ou ouvriers spécialisés » et « employés non qualifiés ».

Dispositif du médecin traitant

Généraliste ou spécialiste, exerçant en ville ou à l'hôpital, le médecin traitant joue un rôle central dans l'orientation et le suivi du patient tout au long de son parcours de soins.

Le patient de plus de 16 ans doit faire une déclaration de choix du médecin traitant auprès de sa caisse d'assurance maladie afin d'être bien remboursé. La désignation d'un médecin traitant a été étendue aux enfants de moins de 16 ans mais pour ces derniers, il n'y a pas de réduction du remboursement en l'absence de déclaration de médecin traitant ou de non-respect du parcours de soins coordonnés.

Emploi précaire :

Sous le terme formes particulières d'emploi, (ou parfois emplois précaires) sont regroupés les statuts d'emploi qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée. Ce sont l'intérim, les contrats à durée déterminée, l'apprentissage et les contrats aidés.

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

EPN : Espace public numérique

Ces espaces labellisés par la Région

Normandie offrent un accès aux outils informatiques. Des ordinateurs y sont en accès libres, et des cours de prises en main sont également disponibles dans ces espaces.

HLM : Habitation à loyer modéré

Les HLM remplacent les HBM (Habitations à bon marché) en 1950. Ce sont des habitations destinées aux personnes physiques ayant des ressources modestes et construites grâce à une aide financière de l'État.

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

Maisons du projet :

La loi du 24 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit, dans son article 3, pour chaque chantier de renouvellement urbain, la mise en place de maison du projet permettant d'associer la population à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des projets. Ils peuvent venir s'y renseigner lors de permanences et donner leurs avis sur les transformations de leur quartier.

Médian :

Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires..., la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales.

Ainsi, pour une distribution de revenu, la médiane est le revenu au-dessous duquel se situent 50% des revenus. C'est de manière équivalente le revenu au-dessus duquel se situent 50% des revenus.

Mortalité prématurée :

Décès survenus avant 65 ans.

NPNRU : Nouveau programme national de renouvellement urbain

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit le lancement du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Porté par l'Agence nationale de la rénovation urbaine (Anru),

dont l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) assure la tutelle, il a pour ambition de réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires, et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Cette nouvelle génération de projets de renouvellement urbain s'inscrit dans le cadre fixé par les contrats de ville, afin d'apporter une réponse aux enjeux urbains des quartiers prioritaires qui soit cohérente avec l'ensemble des autres dimensions de la politique de la ville (emploi, développement économique et cohésion sociale). Les besoins et l'expertise d'usage des habitants des quartiers seront pris en compte dans le cadre de ces projets via leur association à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de ces projets, ainsi que par la mise en place d'une maison du projet.

ORU : Opération de renouvellement urbain

Lancées par le CIV (Comité interministériel des villes) du 14 décembre 1999, à l'instar des GPV (Grands projets de ville), mais moins bien dotés financièrement, les ORU avaient pour objectif de mettre en œuvre des opérations de renouvellement urbain dans 60 sites dégradés.

Parc locatif social :

Les logements du parc locatif social (au sens du ministère en charge du logement) sont :

- les logements appartenant à des organismes de HLM (Habitation à loyer modéré), qu'ils soient ou non soumis à la législation HLM pour la fixation de leur loyer ;
- les logements des autres bailleurs de logements sociaux non HLM (sociétés immobilières d'économie mixte, État, collectivités locales et établissements publics) et non soumis à la loi de 1948.

Les logements-foyers, les résidences pour personnes âgées ou handicapées ne font partie des logements du secteur social.

Annexes

PNRQAD : Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés

Créé par la loi de « Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion » du 25 mars 2009, il a pour objectif la requalification urbaine et sociale des quartiers, la résorption de l'habitat indigne, l'amélioration et la diversification de l'offre de logements, l'amélioration de la performance énergétique des logements et le maintien de la mixité sociale au sein de ces quartiers. Ce programme cible prioritairement les quartiers présentant une concentration élevée d'habitat indigne et une situation économique et sociale des habitants particulièrement difficile.

PNRU : Programme national pour la rénovation urbaine

Le Programme national pour la rénovation urbaine (PNRU), institué par la loi du 1^{er} août 2003 pour la ville et la rénovation urbaine, prévoit un effort national sans précédent de transformation des quartiers les plus fragiles classés en Zones urbaines sensibles (ZUS), effort qui porte sur les logements, équipements publics et aménagements urbains. Sa mise en œuvre a été confiée à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru).

Population active :

La population active au sens du recensement de la population comprend les personnes qui déclarent :

- exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur à la recherche d'un emploi ou exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi ;
- être militaire du contingent (tant que cette situation existait).

Cette population correspond donc à la population active occupée à laquelle

s'ajoutent les chômeurs en recherche d'emploi et les militaires du contingent tant que cette situation existait.

Population étrangère :

Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment).

A la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

Population immigrée :

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangères et immigrées ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

PRE : Programme de réussite éducative

Les programmes de réussite éducative ont pour objectif d'accompagner des enfants et des adolescents qui présentent des signes de fragilité dès les premières années de l'école maternelle et jusqu'au terme de leur scolarité. Ces

programmes qui prennent en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés se traduisent sous deux formes distinctes de soutien : d'une part, l'intervention auprès d'enfants et d'adolescents scolarisés et, d'autre part, le développement de projets éducatifs, sportifs et culturels en direction des adolescents en difficulté scolarisés en internat.

QPV : Quartier prioritaire de la politique de la ville

Remplace Zones urbaines sensibles (Zus) et aux quartiers en contrat urbain de cohésion sociale (Cucs).

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont des territoires d'intervention du ministère de la ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. En métropole, en Martinique et à la Réunion, ils ont été identifiés selon un critère unique, celui du revenu par habitants. Une fois l'identification opérée, des échanges ont eu lieu avec les élus locaux afin de s'assurer de la cohérence du périmètre réglementaire du quartier prioritaire et, le cas échéant, l'ajuster. Les périmètres des QPV sont fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements et collectivités d'Outre-mer, rectifiés par le décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015.

Rapport interdécile :

Les déciles d'une distribution permettent de calculer des rapports interdéciles.

Le rapport interdécile (D9/D1 ou 9^{ème} décile/1^{er} décile) met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution ; c'est une des mesures de l'inégalité de cette distribution.

REP et REP+ : Réseau d'éducation prioritaire

Les établissements inscrits dans ce réseau bénéficient de moyens supplémentaires pour faire face à de plus grandes difficultés d'ordre scolaire et social.

SIGLES ET DÉFINITIONS

Sigles et définitions

Résidence principale :

Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.

Significativité des écarts constatés entre les taux comparatifs de mortalité :

Afin d'affirmer l'existence d'une sous ou d'une surmortalité (ou sous-morbidité ou sur-morbidité) significative dans la région, les EPCI par rapport à la France métropolitaine, des tests de significativité ont été réalisés. Le test, qui consiste à comparer deux taux comparatifs, est fondé sur la loi normale. La significativité prend en compte la taille des populations, ce qui explique par exemple que certains territoires peuvent avoir un test non significatif par rapport à la France alors que leurs taux sont plus élevés que ceux d'autres territoires qui enregistrent pourtant un test significatif.

Taux comparatif de mortalité :

Taux que l'on observerait dans la région et les EPCI si ces différents échelons géographiques avaient la même structure par âge que la population de référence (France métropolitaine). Les taux comparatifs de mortalité éliminent les effets de la structure par âge et autorisent les comparaisons entre les sexes et les échelons géographiques.

Taux comparatif de mortalité évitable liée à la prévention :

D'après les définitions OCDE/Eurostat de 2019, on entend par mortalité évitable par prévention les causes de décès que des interventions de santé publique et de prévention primaire efficaces (c'est-à-dire avant le déclenchement des maladies/traumatismes, pour en réduire l'incidence) permettraient essentiellement d'éviter. Les causes de mortalité évitable par traitement sont celles qui peuvent être évitées grâce à des soins de santé efficaces et prodigués à temps, y compris les interventions de prévention secondaire et de traitement (après le déclenchement des maladies,

pour réduire le taux de létalité).

Les deux listes actuelles des causes de mortalité évitable par prévention et par traitement ont été adoptées par l'OCDE et Eurostat en 2019. L'inscription des causes de décès dans l'une ou l'autre de ces catégories est déterminée selon que ce sont essentiellement des interventions de prévention ou des soins qui permettraient de réduire la létalité. Les causes de décès qui peuvent être à la fois largement évitées et traitées ont été inscrites dans la catégorie des causes de mortalité évitable par prévention au motif que si ces maladies sont évitées grâce à la prévention, il n'y a plus lieu de les traiter. Dans les cas où il n'y a pas véritablement de données probantes attestant de la prédominance de l'une ou l'autre de ces catégories, les causes sont réparties de manière égale entre les deux (par exemple, cardiopathies ischémiques, AVC, diabète), de manière à éviter la double comptabilisation de mêmes causes de décès. Un seuil de 74 ans a été retenu pour toutes les causes de mortalité prématurée (OCDE/Eurostat, 2019).

<http://www.oecd.org/health/health-systems/Avoidable-mortality-2019-Joint-OECD-Eurostat-List-preventable-treatable-causes-of-death.pdf>

Taux d'emménagement :

Nombre d'individus ayant emménagé dans la zone (incluant les entrants et les mobiles internes à la zone) entre le 1/1/2016 et le 1/1/2017, rapporté à la population de la zone au 1/1/2017. En termes de mobilité résidentielle, seul le taux d'emménagement, incluant les mobilités internes, permet une comparaison entre zones de tailles très différentes, comme c'est le cas pour les QPV par rapport aux communes ou aux EPCI englobants. C'est pourquoi seul cet indicateur est décliné sur les zones de comparaison.

Taux d'emploi :

Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre

d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

Taux d'entrants (Dont entrants depuis un autre QPV)

Nombre d'individus ayant emménagé dans le QPV, rapporté à la population 2017. La part des entrants depuis un autre QPV est la proportion d'individus ayant déménagé depuis un autre QPV parmi les entrants dans le QPV.

Taux de chômage (au sens du recensement de la population) :

Le taux de chômage au sens du recensement de la population est la proportion du nombre de chômeurs dans la population active tel que mesuré par le recensement.

Taux de mobilité interne

Nombre d'individus ayant déménagé au sein du QPV, rapporté à la population 2017.

Taux de pauvreté :

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60% du niveau de vie médian.

Annexes

Taux de sortants (Dont sortants vers un autre QPV)

Nombre d'individus ayant quitté le QPV, rapporté à la population 2016. La part des sortants vers un autre QPV est la proportion d'individus ayant emménagé dans un autre QPV parmi les sortants du QPV.

Taux de vacance :

Le taux de vacance est la part des logements vacants dans l'ensemble des logements. Il peut être calculé à partir du recensement de la population. Des estimations du parc au 1^{er} janvier des trois années postérieures à la date de référence du recensement sont également disponibles. Elles ventilent ce parc par catégories : résidences principales, logements vacants, résidences secondaires ou logements occasionnels.

Territoires entrepreneurs :

Ces zones, anciennement appelées Zones franches urbaines (ZFU) jusqu'en 2014, visent à favoriser le développement économique et le développement de l'emploi par une exonération de l'impôt sur les bénéfices en faveur des entreprises qui créent des activités industrielles, commerciales, artisanales ou de services dans ces territoires.

UC : Unité de consommation

Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'Unités de consommation (UC).

Pour comparer le niveau de vie des ménages, on ne peut s'en tenir à la consommation par personne. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par

le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie.

Aussi, pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

ZAC : Zones d'aménagement concerté

Les Zones d'aménagement concerté sont les zones à l'intérieur desquelles une collectivité publique ou un établissement public y ayant vocation décide d'intervenir pour réaliser ou faire réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains (notamment de ceux que cette collectivité ou cet établissement a acquis ou acquerra en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés).

ZUP : Zone à urbaniser en priorité

Le décret ZUP du 31 décembre 1958 a pour objectif de créer de nouveaux quartiers comprenant logements, équipements et commerces et de répondre à la très forte demande en logements sur le territoire français.

ZUS / ZFU et ZRU : Zones urbaines sensibles / Zones franches urbaines / Zones de redynamisation urbaine

Territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. La loi du 14 novembre 1996 de mise en oeuvre du pacte de relance de la politique de la ville distingue trois niveaux d'intervention : les Zones urbaines sensibles (ZUS), les Zones

de redynamisation urbaine (ZRU), les Zones franches urbaines (ZFU). Les trois niveaux d'intervention ZUS, ZRU et ZFU, caractérisés par des dispositifs d'ordre fiscal et social d'importance croissante, visent à répondre à des degrés différents de difficultés rencontrées dans ces quartiers.

Copyrights

© Adobe InDesign
© Adobe Illustrator

Crédit photos et images 2020


ORS-CREAI Normandie

ASSOCIATION ORS-CREAI NORMANDIE NORMANVILLES

Espace Robert Schumann
3 place de l'Europe
14 200 Hérouville-Saint-Clair

Tel : 02 31 75 15 20
Courriels :
contact@orscreainormandie.org
contact@normanvilles.org

Site Internet : www.orscreainormandie.org



Association
ORS-CREAI
Normandie